24me Année N 571 — BUREAUX : RUE REGLE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE — Samedi 20 Décembre 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 3f.50
» » Six mois. . . 6f.»»
» » Un an . . . 12f.»»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois. . . . . 15 f.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ANNONCES :
Annonces : la ligne. . . . 25 c.
Réclames : » . . . . 30 c.
Faits divers : » . . . . 50 c.
ou pour traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place ; à Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, agence de M. Bourrat ; à Bruxelles, à l'Agence en Publicité.

ROUBAIX, 19 DECEMBRE, 1879

| BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) | 19 DÉC. | 18 DÉC. |
|---|---|---|
| 3 0/0 ex-coupon. . . | 81 45 ./. | 81 00 ./. |
| 3 0/0 amortissable. . | 83 60 ./. | 83 35 ./. |
| 4 1.2 0/0. . . . . | 112 20 | 112 50 ./. |
| Emprunts 5 0/0. . . | 115 05 ./. | 114 45 ./. |
| *Service particulier* | 19 DÉC. | 18 DÉC. |
| Act. Banque de France. | 3375 00 | 3375 00 |
| » Société générale. . | 555 00 | 550 00 |
| » Crédit f. de France. | 1048 00 | 1032 00 |
| » Chemin autrichien. | 595 00 | 573 00 |
| » Lyon ex-coupon. . | 1135 00 | 1132 00 |
| » Est ex-coupon . . | 710 00 | 707 00 |
| » Ouest . . . . | 760 00 | 760 00 |
| » Nord . . . . | 1490 00 | 1490 00 |
| » Midi . . . . | 875 00 | 875 00 |
| » Suez . . . . | 715 00 | 713 00 |
| 5 % Péruvien . . | 00 0/0 | 00 0/0 |
| Act. Banq. ottom. (anc.) | 600 00 | 600 00 |
| » Banq. ottom. nouv. | 516 00 | 517 00 |
| Londres court . . . | 25 24 50 | 25 24 00 |
| Créd. Mob. (act. nouv. | 630 00 | 620 00 |
| Turc . . . . . | 9 70 | 9 65 |

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 19 décembre

Change sur Londres, 4,81 50; change sur Paris, 5,22 00; 100.

Café good fair, (la livre) 15 5/8, 15 7/8.
Café good Cargoes, (la livre), 15 3/8, 15 5/8.
Calme

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 19 décembre.

Ventes 1,000 balles. Marché ferme.

Liverpool, 19 décembre.

Ventes 8,000 b. Marché soutenu.

New-York, 19 décembre.

Coton, 12 5/8.
Recettes 176,000 b.
New-Orléans low-middling 87 1/2
Savannah » » 86 0/0

## BULLETIN DU JOUR

La Chambre avait à se prononcer hier sur les crédits rétablis au budget de 1880 par le Sénat. Mardi, à l'issue de la séance, M. Wilson avait déposé sur le bureau de la Chambre son rapport au nom de la commission du budget. Ce document proposait « en fait et en droit » le maintien des décisions primitives de la Chambre sur les quatre crédits rétablis par le Sénat : celui des cours, celui des tribunaux, celui des évêques et archevêques, et celui des préfets en non-activité.

La Chambre a, comme l'année dernière, refusé de ratifier le vote du Sénat. Elle a donné raison aux conclusions de sa commission du budget, malgre un éloquent discours de M. Keller. Le Sénat courbera-t-il cette fois encore la tete ; cédera-t-il aux empiètements de la majorité de la Chambre ! Nous le saurons bientôt, car il se réunira aujourd'hui pour discuter le budget rectifié. La Chambre ne sera convoquée que demain, pour entendre une interpellation adressée au cabinet sur le cas de M. Carayon-Latour. Mais, d'une façon ou d'une autre, le Parlement se séparera samedi.

Le décret, nous dit la *France*, sera communiqué à l'issue de la séance du 20 décembre au Sénat et à la Chambre. « Les crédits, s'ils sont rétablis par le Sénat, seront de nouveau supprimés par la Chambre, ajoute ce journal. Une des moindres difficultés du nouveau cabinet ne sera pas toutefois la rivalité du Sénat et de la Chambre en matière de crédit. Nous croyons qu'en ce moment la grande préoccupation du gouvernement est d'empêcher que la question de principe s'engage. Engagée, on est exposé à ne pouvoir résoudre que par une réunion du congrès, qui aurait mission d'interpréter ou de rendre plus clair cet article de la Constitution. On préfèrerait établir en fait une jurisprudence que les deux Chambres accepteraient. On s'en tiendrait, tous cas échéans, à la lettre de la loi : les crédits doivent être votés par les deux Chambres. »

## La République libérale
### ET LA RÉPUBLIQUE JACOBINE

On se souvient que dans la discussion qui a eu lieu au Sénat sur la suppression des Frères d'Alais, M. de Larcy avait cité, comme ayant blâmé cette mesure, le journal républicain de cette ville, auquel M. Cazot, sénateur de gauche s'empressa de contester ce titre.

Le *Drapeau national* s'explique aujourd'hui sur ce désaveu, et nous croyons devoir donner les principaux passages de sa réponse, parce que c'est comme un épisode de cette lutte incessante qui se poursuit partout entre les divers éléments du parti républicain.

« Le *Drapeau national* est l'organe, à Alais, des républicains modérés ou, si l'on veut, des catholiques ralliés à la République par raison, non par exaltation ou par calcul d'ambition, et qui voudraient, après la chute successive des formes monarchiques sous la souveraineté nationale et le suffrage universel, lui voir réaliser la belle devise de la *Liberté pour tous* !

» Partisans d'une république franchement libérale, ni nous ni nos amis ne sentons le besoin de nous faire délivrer un brevet de républicanisme par ces radicaux intolérants qui s'attribuent le monopole de la République, qui en font une secte, qui traitent fort mal des républicains tels que MM. Dufaure, Jules Simon, Laboulaye, Vacherot, Littré, et tous ceux qui ne s'extasient pas devant l'*article sept*, qui n'applaudissent point à ces étranges et compromettants anachronismes, autrement dit, à ces emprunts faits, après 86 ans d'étapes sur la route du progrès, à la violente politique des Jacobins.

» Faut-il le dire ? aux yeux de ceux des radicaux dont nous parlons, un catholique respectueux de sa religion n'est pas et ne peut pas être républicain. C'est un *pseudo*, selon le mot de l'aimable et jovial docteur Testelin au Sénat.

» Le vrai, le bon républicain c'est celui-là seul qui acclame l'amnistie plénière, la laïcité générale et forcée avec exclusion des aumôniers catholiques et protestants des établissements scolaires, sans aucune notion de religion données aux élèves, sans même leur parler de cet Etre immense, de ce Juge suprême dont Voltaire d'abord, et ensuite Robespierre, ont dit :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

« Et ces laïcisns utopistes entendent que les artisans et les travailleurs de tout état, qui gagnent le pain du jour par un rude et absorbant labeur, conduisent leurs enfants à l'église et au temple ou chez les ministres d'un culte quelconque, s'ils veulent les faire instruire de la religion dans laquelle ils ont été élevés. Voyez-vous d'ici cette nouvelle manière de venir au secours des besoins moraux de l'ouvrier ! Singulière façon, en vérité, de préparer les générations pour la République de l'avenir !

» Ah ! non, nous ne voulons pas de ce républicanisme qui, après une période de confusion, d'émiettement du parti républicain et de honteux abaissements, comme sous le Directoire, ferait verser, encore une fois, la République dans le despotisme.

» L'honorable M. de Larcy a fait allusion à certains *rapports étroits* auxquels le parti républicain, en novembre 1874, dut la victoire qui lui fit prendre la place du parti légitimiste à l'hôtel de ville, alors que le directeur du *Drapeau national* sortait le premier élu des vingt-sept candidats républicains.

» Le temps a marché depuis, et l'on se flatte aujourd'hui de ne plus avoir besoin de ces républicains modérés que M. Eugène Pelletan, pour expliquer l'alliance des radicaux avec M. Thiers, appela un jour des *Chevaux de renfort*. Laissons au temps le soin de juger cette présomptueuse confiance. Quant au fait de l'ingratitude, c'est chose si naturelle, si usuelle, qu'il serait vraiment puéril de s'y arrêter. Ce n'est pas, d'ailleurs, ce qui pourrait changer une conviction qui s'est formée en dehors des passions des partis.

» Quant au *jamais* échappé des lèvres de M. Cazot, dans son vif dialogue avec M. de Larcy, sans chercher à le comparer au fameux *jamais* de M. Rouher, ni aux autres *jamais* parlementaires qui sont de mode, nous ne voulons y voir, à cette heure, qu'un manque de mémoire. Moins oublieux que lui, il nous plaît de nous rappeler encore certaine réunion électorale de Saint-Ambroix qui fut presidé par lui avec une obligeante courtoisie. Il nous faut donc d'autres griefs; le temps actuel n'autorise guère d'ailleurs ni trop d'étonnement, ni trop de susceptibilité ; mais le jour où il nous serait acquis que M. Jules Cazot se range de l'école de ces intolérants qui n'admettent pas qu'on puisse être républicain autrement qu'eux, ni se permettre de penser d'une façon différente sur les questions pendantes, nous saurions le combattre. Il ne s'agirait point alors, comme aujourd'hui, d'un fait purement *personnel*. »

L'histoire, on le voit, recommence sans cesse, et nous ne manquons pas aujourd'hui de généreux Girondins qui espèrent encore avoir raison de la rudesse montagnarde. Nous voulons bien rendre justice à leurs intentions, mais nous ne pouvons, comme eux, nous faire des illusions sur le sort qui les attend. A toutes les époques, les violents l'ont emporté sur les modérés.

Tout en louant le *Drapeau National* de son attitude actuelle, nous n'avons pas à lui donner des conseils sur sa conduite future. Qu'il continue à tenir les yeux bien ouverts, comme il l'a fait cette fois, qu'il persiste dans ses sentiments de justice et de liberté pour tous, nous sommes bien assuré qu'il ne pourra faire cause commune avec les hommes qui ont pris pour devise, comme l'a dit M Testelin en plein Sénat : « Nous ne voulons pas la liberté pour nos ennemis, » c'est-à-dire : « nous la voulons pour nous seuls et l'ilotisme pour les autres. »

La position des républicains modérés à côté de ceux qui s'intitulent les vrais républicains est singulière; ils sont d'accord avec eux sur un mot : la République; en désaccord avec tout le reste. C'est ce qu'a dit M. Thiers dans des termes dont on se souvient. Pourquoi donc hésiteraient-ils à se séparer de gens qui les accablent de leurs dédains, dès qu'ils n'ont plus besoin d'eux ? Pourquoi se tiennent-ils éloignés des conservateurs avec lesquels ils ont tant d'intérêts et de principes communs, dont ils partagent les doctrines sociales et religieuses? Entre la République libérale et la Monarchie représentative, la différence est dans la forme; entre la République libérale et la République jacobine, la différence est dans le fond.

C'est au temps, c'est à l'expérience d'amener une nouvelle répartition des partis, et c'est là seulement ce qui peut assurer le salut de la France.

## Lettre du procureur de la République à Digne à M. le préfet des Basses-Alpes

Digne, 7 décembre.

Monsieur le préfet,

Je viens de lire un article du *Journal des Basses-Alpes*, en date de ce jour, dénonçant la magistrature du département comme l'ennemie à la fois de la République et du bien public, et engageant la députation des Basses-Alpes à poursuivre la révocation de la presque totalité de cette magistrature.

Tant que de pareilles attaques ne se produisaient que contre les magistrats, en général, et dans des journaux sans attaches avec le gouvernement, il convenait à la magistrature de n'opposer à la calomnie qu'un froid dédain et de se reposer sur ses chefs du soin de la défendre. Mais aujourd'hui la dénonciation est dirigée contre des magistrats déterminés, et par une feuille qui passe, à bon droit, pour être le journal de la préfecture. Dans ces conditions, il est de mon devoir, à moi, l'un des chefs du tribunal du chef-lieu, et en l'absence de M. le président, de protester contre des assertions qu'il serait impossible de justifier par aucun acte de la vie publique des magistrats signalés.

Aucun de ceux de mon siége n'est sorti de la réserve qui lui était commandée par ses fonctions, et, pour prétendre le contraire, il faut que l'auteur de l'article ait prêté l'oreille à des bruits calomnieux propagés dans un tout autre intérêt que ce lui du bien public. Que cet écrivain sache donc, puisqu'il ne paraît pas se douter de ce qu'est la magistrature, tant dans le département que dans la France entière qu'elle est étrangère aux passions politiques qu'on s'efforce de lui inspirer tout en les lui reprochant, comme elle est inaccessible à la terreur par laquelle on compte gagner le cœur des fonctionnaires.

Mais elle est ouverte aux sentiments de pitié et de tristesse. Elle plaint les hommes qui l'accusent de manquer de dévoûment à la chose publique, elle plaint ceux qui ne savent qu'exciter le fléau des dénonciations, peste immonde tout étonnée de sévir dans notre généreuse France. Elle est attristée, sans en rien témoigner au dehors, en assistant au renouvellement de cette politique violente qui perdra, je le crains, une fois de plus la cause de la liberté. Cette sainte cause, la pratique du droit et l'habitude des sentiments nobles et élevés l'ont associée toujours aux aspirations les plus chères des magistrats. C'est dans leur justice calme et sereine que la liberté trouvera peut-être un dernier asile. Qu'il reste tutélaire ! ce doit être le vœu de tout bon citoyen.

Pour moi, libéral de vieille date et resté tel sous tous les ministères, mais magistrat de cœur et de race, je constate que les tendances du pouvoir ainsi que les pratiques de l'administration judiciaire, sont devenues inconciliables avec mes sentiments et mes traditions, et ne voulant, pour me servir d'un mot inconvenant du vocabulaire officiel, ni mettre la main à l'épuration du grand corps que je vénère, ni jouir du contact des collègues purs qu'on nous promet, je résigne mes fonctions.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

P. SEYMARD,
Procureur de la République à Digne.

Le *Figaro* a reçu de M. Baudry-d'Asson, député de la Vendée, avec une offrande de 500 francs pour sa souscription, la lettre ci-après :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS — Paris, le 17 déc. 1879.

Monsieur le rédacteur en chef,

La censure m'a été infligée deux fois, vous ne l'avez pas oublié, au cours de la dernière session.

Un réglement de la Chambre, s'élevant au-dessus-même de la loi constitutionnelle qui attribue aux députés une indemnité parlementaire, prétend me priver d'une partie de cette indemnité.

En vertu de ce double adage, que nul n'est censé ignorer la loi, et que toute clause contraire aux principes de la législation est nulle de plein droit, je me suis fait un devoir d'introduire une action reconventionnelle contre la questure et le bureau de la Chambre des députés, pour obliger ces deux administrations à donner l'exemple du respect de la loi.

Dès l'origine du conflit, j'ai déclaré que les pauvres de Paris bénéficieraît seuls de la part d'indemnité qui m'était dès lors illégalement refusée.

Des lenteurs de procédure, indépendantes de ma volonté, ne me permettant pas encore de disposer de cette légitime restitution, je cède à l'entraînement du magnifique mouvement de charité que vous avez provoqué partout, en faveur des victimes de ce cruel hiver.

Je m'inscris donc pour la modique somme de cinq cents francs, dans la souscription du *Figaro*, pour les pauvres de Paris. Aussitôt que justice me sera rendue, je m'empresserai de mettre à la disposition de votre comité libre de charité la somme qui me sera restituée.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

A. DE BAUDRY-D'ASSON,
Député de la Vendée.

## LA FERMETURE DES ÉGLISES

> Les conseils municipaux finiront par faire prévaloir leur volonté, parce qu'ils sont les véritables et les seuls représentants autorisés de la volonté du pays.
> (Paroles de M. J. FERRY.)

Les feuilles républicaines publient comme une victoire mémorable que le parti aurait remportée, les votes suivants du Conseil municipal, votes qui ont été émis conformément aux conclusions de M. Roche. Voici la première partie de la délibération :

» Le conseil municipal

» Rejette les dépenses proposées pour les cultes par l'administration, dans le projet du budget pour 1880, savoir :

» Sur les chapitres VIII, XIII, articles 7, 31, 32, et XXI, article 3, des dépenses du projet de budget de 1880 cultes, travaux d'entretien et de grosses réparations des édifices religieux. »

Voici la seconde partie du projet de délibération adoptée :

» Le conseil municipal,

» Invite M. le préfet à étudier et à prendre les mesures nécessaires pour congédier, dans le plus bref délai possible, les Frères de la rue Oudinot et les Sœurs de la rue du Bac. »

Le conseil a adopté ensuite le vœu qu'on valire :

» Le conseil municipal,

» Emet le vœu :

» Que la législation soit modifiée au plus tôt de manière à ce que les communes recouvrent la libre disposition des immeubles qui leur appartiennent et qui sont actuellement consacrés aux cultes et à ce qu'elles ne soient plus soumises à aucune charge relative aux diverses religions. »

Il n'est pas besoin de longues explications pour faire comprendre la portée de ces résolutions.

Par la première, le conseil municipal rejette purement et simplement le budget des cultes.

Par la seconde, il vote l'expulsion des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de charité de leurs maisons-mères.

La troisième a pour but de FERMER LES ÉGLISES d'abord, puis de les mettre en location ou en vente, suivant le caprice de l'administration.

C'est la guerre à outrance déclarée au catholicisme.

On se propose d'en finir avec la religion.

Ce ne sont pas là des suppositions, des inductions ; le rapporteur du projet de délibération, le citoyen Roche l'a nettement déclaré :

« Ce que veut le conseil :

« *C'est combattre* DANS SON ORIGINE » MÊME L'ECOLE RELIGIEUSE ;

» C'EST SUPPRIMER LES CROYANCES OU LES SUPERSTITIONS SURNATURELLES ;

» *Car cléricalisme et religion sont synonymes.* »

Cette déclaration doit rester ; elle est le programme du Conseil municipal et aussi de l'administration ; M. Roche a rendu hommage sur ce point à M. Hérold.

Il n'y a pas à s'étonner des conclusions que le Conseil municipal de Paris prétend faire prévaloir. Ce n'est que l'application des maximes de M. Gambetta : « Il faut extirper la lèpre dévorante du cléricalisme. » — « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. » — « La France ne peut avoir qu'une politique : Ecraser le cléricalisme. »

C'est la théorie de M Jules Ferry :

« Les conseils municipaux finiront par faire *prévaloir leur volonté, parce qu'ils* » SONT LES VÉRITABLES ET LES SEULS » REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DE LA » VOLONTÉ DU PAYS. »

C'est ce que disait hier le *Mot d'Ordre* :

» Nous, exclus, sur ce drapeau que, par » un vaillant effort, vous pouvez mettre » au front de l'année 80, nous lisons cette » inscription qui dit toutes les justices et » tous les espoirs :

» Réveil des Communes Françaises. »

Il ne faut pas s'y tromper, c'est toute une situation qui se manifeste par les votes et les discours du Conseil municipal de Paris. Faiblesse d'un cabinet et d'une majorité qui tremblent devant les communalistes ; la résurrection d'un parti qui prépare ouvertement la revanche de la Commune ; dislocation de la majorité républicaine ; impuissance des modérés qui s'écrient que tout cela est odieux, sans songer qu'ils ont eux-mêmes préparé ce que nous voyons aujourd'hui. Voilà les traits de cette situation ; le pays peut voir aujourd'hui ce qu'elle lui présage.

J. BOURGEOIS.

## Le cas de M. Krisanowski, dit Sigismond Lacroix, conseiller municipal de Paris

Plusieurs de nos confrères ont reçu communication de la lettre suivante, adressée au président du conseil municipal de Paris, par M. Lombard, ancien officier de paix de la Ville. Elle est reproduite aujourd'hui par un grand nombre de journaux, et nous la publions, à notre tour, à titre de document :

Paris, 14 décembre 1879.

*A Monsieur le président du conseil municipal de Paris,*

Monsieur le président,

Sans apprécier et sans discuter, aujourd'hui du moins, la délibération du conseil municipal relative à la liquidation de ma pension de retraite, il me paraît nécessaire de porter à votre connaissance, afin que vous vouliez bien en instruire le conseil municipal, quelques réflexions qui me sont suggérées par les motifs qu'a fait valoir le rapporteur de la commission du budget pour provoquer la délibération qu'il a obtenue.

Et tout d'abord, le sieur Krisanowski, dit Sigismond Lacroix, est-il bien sûr de n'obéir à aucun sentiment d'inimitié personnelle lorsqu'il prend le ton inconvenant, emphatique et gourmé qu'il cherche à rendre important et qui n'est que grotesque, lorsque, par ses fonctions, ce conseiller est appelé à s'occuper de choses qui m'intéressent ?

N'aurait-il pas conservé un désagréable souvenir d'une altercation assez vive que nous eûmes ensemble en 1871, alors qu'il était employé à la mairie du 11e arrondissement ?

Je crus devoir, à cette époque, m'adresser à lui pour obtenir quelques renseignements sur le sort de ma bibliothèque (400 volumes environ), ma pendule et divers autres objets que ses amis avaient fait disparaître du cabinet que j'avais occupé à la même mairie et qui n'ont jamais pu être retrouvés.

Et plus tard ne lui aurait-il pas été désagréable de penser que dans la situation toute spéciale que j'ai eu l'honneur d'occuper à la préfecture de police, certaines particularités de ma vie n'étant suffisamment connues, j'aurais pu, en me bornant à quelques indiscrétions, laisser voir jusqu'où peuvent aller les scrupules de sa grandeur d'âme, et combien les hommes de sa trempe sont jaloux de la stricte honorabilité de tout ce qui les entoure ou les touche d'un peu près ?

Enfin, pourquoi, au lieu de ne citer qu'un fragment d'un document dont j'ai contesté et dont je conteste encore les termes, n'a-t-il pas plutôt provoqué la publication du *compte-rendu in extenso et sténographié* de la séance de la commission d'enquête, dans laquelle j'ai été appelé à déposer, à propos de l'affaire à laquelle il fait allusion ; publication que j'appelle de tous mes vœux ?

Le sieur Krisanowski aurait appris au conseil et au public quelque chose d'intéressant et d'inédit, à savoir que les déclarations faites par moi et les documents que j'ai produits, « notamment deux autographes émanant l'un » du principal personnage en cause et l'autre » d'une personne que je ne crois pas devoir » désigner autrement ici, » réduisent à *néant* toutes les histoires de « manœuvres policières » et de sosie volontairement dissimulé qu'on s'est plu à échafauder autour de cette triste affaire.

Voilà ce qu'il aurait dû faire; le conseil municipal et le public auraient jugé « sur pièces » authentiques et non sur des appréciations qui, je le répète, sont inexactes et sans valeur sérieuse, puisque les auteurs du document auquel je fais allusion n'avaient aucune qualité pour délivrer une attestation quelconque qui ne fût appuyée par des *preuves irrécusables* et surtout par la signature des autres membres de la commission dont ils faisaient partie.

Mais il faut dire que, s'il avait agi ainsi, le sieur Krisanowski ne pouvait plus terminer son rapport par des conclusions qui sont une injure gratuitement jetée à la face de trois honorables médecins, officier et chevaliers de la Légion-d'honneur, desquels, sauf M. Coqueret, je n'avais pas l'honneur d'être connu avant le jour où ils ont reçu la mission d'examiner mon état de santé.

Ils doivent être aujourd'hui aussi indignés que surpris de l'audace avec laquelle on semble s'inscrire en faux contre ce qu'ils ont déclaré avoir constaté.

Enfin, le sieur Krisanowski, qui a eu le soin de rester « Polonais » pendant la guerre, puisqu'il n'a pas satisfait à la loi française sur le recrutement, le sieur Krisanowski, dis-je, a oublié d'apprendre au conseil municipal que si j'ai été révoqué le 26 septembre 1870, c'est que, menacé de mort, j'ai dû quitter Paris, et que, quoique marié et père de famille, j'ai pris du service dans les mobiles de la Vienne, avec lesquels j'ai fait la campagne, tandis que *l'honorable* rapporteur de la commission du budget se couvrait de gloire auprès de M. Mottu et d'autres personnages qu'il n'y a pas lieu d'apprécier autrement ici.

Puisqu'il n'a pas cru devoir faire tout cela, il m'a paru que je devais le faire, et j'ai pensé que je ne pouvais mieux m'adresser qu'au président du conseil municipal afin que tout le monde soit édifié sur la valeur morale du rapporteur et du rapport.

Quoique très convaincu, monsieur le président, que vous voudrez bien donner communication de ma lettre au conseil municipal, je crois devoir en adresser copie à quelques journaux avec prière de l'insérer le plus tôt possible.

Veuillez agréer, monsieur le président, mes civilités empressées.

LOMBARD,
Ancien officier de paix de la ville de Paris, chevalier de la Légion-d'honneur.
6, quai du Marché-Neuf.

## La température

On écrit de Vigne-aux-Bois au *Nord-Est* de Charleville :

Mardi dernier, le thermomètre marquait 26 degrés au-dessous de zéro; mercredi 28 degrés, jeudi 23 degrés.

— D'après le *Courrier des Ardennes*, à Charleville, le thermomètre s'est abaissé à 23 degrés 5 au-dessous de zéro dans la nuit du 16 au 17 décembre.

— On lit dans l'*Indépendant* de Laval :

La période de froid que nous traversons restera célèbre dans les annales de notre

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 20 DECEMBRE — 24 —

# SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

EN BATEAU

Au mot souper, il y eut un grognement général.

Je montrai mes trois sous.

— Vous savez que c'est tout ce qui nous reste; si nous dépensons nos trois sous ce soir, nous n'aurons rien pour déjeuner demain; or, comme nous avons mangé aujourd'hui, je trouve qu'il est sage de penser au lendemain.

Et je remis mes trois sous dans ma poche.

Capi et Dolce baissèrent la tête avec résignation, mais Zerbino, qui n'avait pas toujours bon caractère et qui de plus était gourmand, continua de gronder.

Après l'avoir regardé sévèrement sans pouvoir le faire taire, je me tournai vers Capi :

— Explique à Zerbino, lui dis-je, ce qu'il paraît ne pas vouloir comprendre; il faut nous priver d'un second repas aujourd'hui, si nous voulons en faire un seul demain.

Aussitôt Capi donna un coup de patte à son camarade et une discussion parut s'engager entre eux.

Qu'on ne trouve pas le mot « discussion » impropre parce qu'il est appliqué à deux bêtes. Il est bien certain, en effet, que les bêtes ont un langage particulier à chaque espèce. Si vous avez habité une maison aux corniches ou aux fenêtres de laquelle les hirondelles suspendent leurs nids, vous êtes assurément convaincu que ces oiseaux ne sifflent pas simplement un petit air de musique, alors qu'au jour naissant, elles jacassent si vivement entre elles : ce sont de vrais discours qu'elles tiennent, des affaires sérieuses qu'elles agitent, ou des paroles de tendresse qu'elles échangent. Et les fourmis d'une même tribu, lorsqu'elles se rencontrent dans un sentier et se frottent antennes contre antennes, que croyez-vous qu'elles fassent si vous n'admettez pas qu'elles se communiquent ce qui les intéresse ? Quant aux chiens, non-seulement ils savent parler, mais encore ils savent lire : voyez-les le nez en l'air, ou bien la tête basse flairant le sol, sentant les cailloux et les buissons; tout à coup ils s'arrêtent devant une touffe d'herbe ou une muraille et ils restent là un moment; nous ne voyons rien sur cette muraille, tandis que le chien y lit toutes sortes de choses curieuses, écrites dans un caractère mystérieux que nous ne voyons même pas.

Ce que Capi dit à Zerbino, je ne l'entendis pas, car si les chiens comprennent le langage des hommes, les hommes ne comprennent pas le langage des chiens; je vis seulement que Zerbino refusait d'entendre raison et qu'il insistait pour dépenser immédiatement les trois sous; il fallut que Capi se fâchât, et ce fut seulement quand il eut montré ses crocs, que Zerbino qui n'était pas très-brave, se résigna au silence.

La question du souper étant ainsi réglée, il ne restait plus que celle du coucher.

Heureusement le temps était beau, la journée était chaude, et coucher à la belle étoile en cette saison n'était pas bien grave; il fallait s'installer seulement de manière à échapper aux loups s'il y en avait dans le pays, et ce qui me paraissait beaucoup plus dangereux, aux gardes champêtres, les hommes étant encore plus à craindre pour nous que les bêtes féroces.

Il n'y avait donc qu'à marcher droit devant soi sur la route blanche jusqu'à la rencontre d'un gîte.

Ce que nous fîmes.

La route s'allongea, les kilomètres succédèrent aux kilomètres, et les dernières lueurs roses du soleil couchant avaient disparu du ciel que nous n'avions pas encore trouvé ce gîte.

Il fallait, tant bien que mal, se décider.

Quand je me décidai à nous arrêter pour passer la nuit, nous étions dans un bois que coupaient çà et là des espaces dénudés au milieu desquels se dressaient des blocs de granit. L'endroit était bien triste, bien désert, mais nous n'avions pas mieux à choisir, et je pensai qu'au milieu de ces blocs de granit, nous pourrions trouver un abri contre la fraîcheur de la nuit. Je dis nous, en parlant de Joli-Cœur et de moi, car, pour les chiens, je n'étais pas en peine d'eux; il n'y avait pas à craindre qu'ils gagnassent la fièvre à coucher dehors. Mais, pour moi, je devais être soigneux, car j'avais conscience de ma responsabilité. Que deviendrait ma troupe si je tombais malade? que deviendrais-je moi-même, si j'avais Joli-Cœur à soigner ?

Quittant la route, nous nous engageâmes au milieu des pierres, et bientôt j'aperçus un énorme bloc de granit planté de travers de manière à former une sorte de cavité à sa base et un toit à son sommet. Dans cette cavité les vents avaient amoncelé un lit épais d'aiguilles de pin desséchées. Nous ne pouvions mieux trouver : un matelas pour nous étendre, une toiture pour nous abriter; il ne nous manquait qu'un morceau de pain pour souper; mais il fallait tâcher de ne plus penser à cela; d'ailleurs le proverbe n'a-t-il pas dit : « Qui dort dîne. »

Avant de dormir, j'expliquai à Capi que je comptais sur lui pour nous garder, et la bonne bête au lieu de venir avec nous se coucher sur les aiguilles de pin, resta en dehors de notre abri, posté en sentinelle. Je pouvais être tranquille, je savais que personne ne nous approcherait sans que j'en fusse prévenu.

Cependant, bien que rassuré sur ce point, je ne m'endormis pas aussitôt que je me fus étendu sur les aiguilles de pin, Joli-Cœur enveloppé près de moi dans ma veste, Zerbino et Dolce couchés en rond à mes pieds, mon inquiétude étant plus grande encore que ma fatigue.

La journée, cette première journée de voyage, avait été mauvaise, que serait celle du lendemain ? J'avais faim, j'avais soif, et il ne me restait que trois sous. J'avais beau les manier machinalement dans ma poche, ils n'augmentaient pas : un, deux, trois, je m'arrêtais toujours à ce chiffre.

Comment nourrir ma troupe, comment me nourrir moi-même, si je ne trouvais pas le lendemain et les jours suivants à donner des représentations? des musellières, une permission pour chanter, où voulait-on que j'en eusse? Faudrait-il donc tous mourir de faim au coin d'un bois, sous un buisson ?

Et tout en agitant ces tristes questions, je regardais les étoiles qui brillaient au-dessus de ma tête dans le ciel sombre. Il ne faisait pas un souffle de vent. Partout le silence, pas un bruissement de feuilles, pas un cri d'oiseau, pas un roulement de voiture sur la route; aussi loin que ma vue pouvait s'étendre dans les profondeurs bleuâtres, le vide : comme nous étions seuls, abandonnés!

Je sentis mes yeux s'emplir de larmes, puis tout à coup je me mis à pleurer : pauvre mère Barberin ! pauvre Vitalis !

Je m'étais couché sur le ventre, et je pleurais dans mes deux mains sans pouvoir m'arrêter quand je sentis un souffle tiède passer dans mes cheveux ; vivement je me retournai, et une grande langue douce et chaude se colla sur mon visage. C'était Capi, qui m'avait entendu pleurer et qui venait me consoler, comme il était déjà venu à mon secours lors de ma première nuit de voyage.

Je le pris par le cou à deux bras et j'embrassai son museau humide; alors il poussa deux ou trois gémissements étouffés et il me sembla qu'il pleurait avec moi.

Quand je me réveillai il faisait grand jour et Capi assis devant moi, me regardait; les oiseaux sifflaient dans le feuillage ; au loin, tout au loin, une cloche sonnait l'*Angelus* ; le soleil, déjà haut dans le ciel, lançait des rayons chauds et réconfortants, aussi bien pour le cœur que pour le corps.

Notre toilette matinale fut bien vite faite, et nous nous mîmes en route, nous dirigeant du côté d'où venaient les tintements de la cloche ; là était un village, là sans doute était un boulanger ; quand on s'est couché sans dîner et sans souper, la faim parle de bonne heure.

Mon parti était pris : je dépenserais mes trois sous, et après nous verrions.

En arrivant dans le village, je n'eus pas besoin de demander où était la boulangerie ; notre nez nous guida sûrement vers elle ; j'eus l'odorat presque aussi fin que celui de mes chiens pour sentir de loin la bonne odeur du pain chaud.

Trois sous de pain quand il coûte cinq sous la livre, ne nous donnèrent à chacun qu'un bien petit morceau, et notre déjeûner fut rapidement terminé.

Le moment était donc venu de voir, c'est-à-dire d'aviser aux moyens de faire une recette dans la journée. Pour cela je me mis à parcourir le village en cherchant la place favorable à une représentation, et aussi en examinant la physionomie des gens pour tâcher de deviner s'ils nous seraient amis ou ennemis.

Mon intention n'était pas de donner immédiatement cette représentation, car l'heure n'était pas convenable, mais d'étudier le pays, de faire choix du meilleur emplacement, et de revenir dans le milieu de la journée, sur cet emplacement tenter la chance.